CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E102689** **VALABLE JUSQU'AU** **24/06/2027**

ÉDITÉ LE 29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 25 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 482203601 R.C.S Pau
Siret : 482 203 601 00018
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 7156531
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 31043213G-2012

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 310432132012
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : BERNATAS CONSTRUCTIONS MAISONS BOIS

CHEMIN DE LAPEIRADE
64160 MORLAAS

Téléphone : 05 59 02 52 95 **Fax :** 05 59 02 52 95
Portable : 06 72 73 37 42
Responsabilité légale :
BERNATAS PHILIPPE GÉRANT

Site Internet : http://www.bcmb.fr
E-mail : carriekarinebcmb@gmail.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 827 405 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	3	23/06/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²		25/06/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/06/2026 14:51

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E102689** **VALABLE JUSQU'AU** **24/06/2027**

ÉDITÉ LE **29/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/2005
Forme juridique : SARL

Capital : 25 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 482203601 R.C.S Pau

Siret : **482 203 601 00018**
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 7156531

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 31043213G-2012

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 310432132012

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **BERNATAS CONSTRUCTIONS MAISONS BOIS**

CHEMIN DE LAPEIRADE
64160 MORLAAS

Téléphone : 05 59 02 52 95 **Fax :** 05 59 02 52 95
Portable : 06 72 73 37 42

Site Internet : http://www.bcmb.fr
E-mail : carriekarinebcmb@gmail.com

Responsabilité légale :
BERNATAS PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	23/06/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	25/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/06/2026 14:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.